



**A FAIRE / VÉRIFIER
EN CE MOMENT**

Décompte final

Candidature PIE vague 3

Circulaire d'appel à projets -> mars
Dépot des candidatures -> juin

Fiche fiscale 281.10

Echéance au 1 mars pour
l'introduction via Belcotax on web

Taxe patrimoine



INFORMATIONS

LA TAXE PATRIMOINE

Depuis le 1 janvier 2024,

- Seuls 37,7% des avoirs mobiliers et financiers sont à déclarer.
- Les ASBL dont les biens mobiliers imposables ne dépassent pas les 50 000€ ne doivent pas remettre de déclaration.
- L'ASBL qui dépasse ce montant devra rentrer une déclaration pour le 31 mars au plus tard et payer une taxe progressive :

de 50.000,01 € à 250.000 € 0,15%

de 250.000,01 € à 500.000 € 0,30%

Plus de 500.000 à € 0,45%



JUSTIFICATION DE LA SUBVENTION ENERGIE

Pour le 29 février au plus tard, tous les PO doivent rentrer, **pour chaque école**, la justification de leur subvention énergie reçue via le compte PO sur la plateforme CERBERE.

La justification se basera sur une comparaison des charges effectivement payées en 2019 et sur une période de 12 mois choisis entre 2022 et 2023.

Vous trouverez via ces liens [la circulaire](#), [et une communication](#) et [explication du SeGEC](#).



LES GROUPES ÉCONOMES

Merci aux organisateurs et participants de la journée économes du 6 février dernier. Si vous désirez recevoir plus d'informations sur un sujet abordé lors de ces réunions, n'hésitez pas à nous contacter.

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions relatives aux finances, à la gestion et au patrimoine.

olivier.vlieghe@segec.be

02/674 20 92

laurence.mertens@segec.be

02/674 20 93

Concernant les bâtiments, vous pouvez prendre contact avec le service bâtiment au CoDiEC Bruxelles-Brabant wallon (laurent.demeyer@segec.be - 02/663.06.66) et avec le SIEC au SeGEC.



CIRCULAIRE 9120 - RAVEL

A partir de janvier 2024, les frais de déplacements du personnel (bénéficiant d'une subvention traitement) doivent être introduits exclusivement via la plateforme RAVEL tant pour les membres du personnel à l'intention de leur PO que pour les PO à l'intention de la communauté française. Vous trouverez la [note du SEGEC via ce lien](#) ainsi que quelques [explications via ce lien](#). Si vous rencontrez des difficultés liées à l'utilisation de la plateforme, vous pouvez contacter :

- Enseignement libre secondaire - Laurence
BARBIEUX 02/690 83 41
laurence.barbieux@cfwb.be

- Enseignement libre fondamental et spécialisé -
Sabrina NARESE 02/690 83 33
sabrina.narese@cfwb.be

- Enseignement libre secondaire et Centres PMS du
libre subventionné - Jennifer PLANCKE 02/0690 83
65 jennifer.plancke@cfwb.be



LE SAVIEZ-VOUS

N'hésitez pas à vous inscrire sur le site [Econobru](#) : il contient de nombreuses informations utiles et vous permet de rester au courant de l'actualité des économes.